335.973
C11ma

Cabet, Étienne.

Manifestes de l'opposition & réponse du citoyen Cabet.

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 335.973 Book C11ma Volume

Ja 09-20M

Return this book on or before the
Latest Date stamped below.

University of Illinois Library

MAY — 1 1956

MAR 13 1969

DEC 11 1976

JAN 8 1977

DEC 18 1976

L161—H41

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 335.973 Book C11ma Volume

Ja 09-20M

MANIFESTES

DE L'OPPOSITION

ET

RÉPONSE DU CITOYEN CABET.

Cabet, Etienne

PRIX : 25 CENT.; PAR LA POSTE 30 C.

A PARIS.

CHEZ L'AUTEUR, 3, RUE BAILLET,
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Novembre 1856.

335.973
C11ma

CIRCULAIRE DE L'OPPOSITION

EN ICARIE,

ET RÉPONSE DU CIT. CABET.

Cette pièce, destinée à être envoyée et publiée en France, présentée *au nom* de la Majorité Icarienne portant 100 *noms* mais non 100 *signatures*, exagérant faussement cette Majorité qui n'est que de 89 au lieu de 100, n'est signée par personne et par conséquent est réellement *anonyme*, sans offrir aucune *garantie* ni aucune *responsabilité*. On la dit seulement sortie de l'imprimerie de la Majorité, annoncée dans la prétendue Assemblée générale de la Majorité, et écrite par *Prudent*, aidé peut-être par quelques autres.

L'auteur ou les auteurs n'osent pas avouer leur ouvrage!

Du reste, l'exagération, la violence, les outrages, l'insolence de ce libelle envers le Fondateur d'Icarie, 7 fois unanimement élu Président de la Communauté; depuis plus de vingt ans appelé Père et digne de l'admiration du monde par ceux-là mêmes qui lui font une guerre à mort aujourd'hui; longtemps vénéré et presque adoré par ce même Prudent qui le calomnie maintenant si audacieusement, ne peuvent échapper à l'observation d'aucun esprit judicieux.

Je pourrais donc me dispenser d'y répondre : mais quelque pénible que puisse être pour moi cette réponse, c'est un nouveau sacrifice que je crois devoir faire à l'intérêt de ceux qui pourraient se laisser égarer. — Voici cette circulaire et ma réponse après chaque paragraphe.

AUX AMIS DE LA VÉRITÉ.

« Nous prenons la plume pour vous dire la *vérité*, toute la vérité, rien que la vérité. »

La *vérité*!.... — Qui prouve que c'est la vérité? Moi je soutiens que c'est le mensonge et rien que le *mensonge*! C'est moi qui vais dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité!

« Mais la vérité hardie, comme le disent des prolétaires indignés, trompés, insultés, trahis!!! »

Hardie..... — Non! Mais audacieuse! Calomnieuse!

Prolétaires..... — Mais quels prolétaires? Si la vérité est

qu'il y a des prolétaires avec toutes les qualités, est-ce que la vérité n'est pas aussi qu'il y a des prolétaires avec tous les vices ? S'il y a des prolétaires distingués par toutes les vertus, est-ce qu'il n'y a pas aussi des prolétaires capables de tous les crimes ? Par exemple, est-ce qu'il n'existe aucun prolétaire menteur, insolent, ivrogne, débauché, adultère, voleur, empoisonneur, assassin, etc., etc. ?

Indignés, trahis..... — Je soutiens que tout cela est faux, et qu'il est nécessaire de *prouver* que tout cela est vrai.

« Vous savez tous que M. Cabet s'était sans cesse *présenté* comme le *dévoûment personnifié* et comme l'*ami* le plus sincère de l'*égalité plébéienne*, et voilà que depuis près d'une année, après nous avoir présenté une *proposition* par laquelle il nous mettait au rang des *Ilotes*, il nous traite comme des *parias* dignes de tous les *mépris*. A son *insolence* nous ne répondîmes que par une résistance aussi énergique que *sage*, et cette fois-ci, le courage et le droit furent récompensés. »

S'était présenté..... — C'est vous qui m'avez présenté dans des milliers d'adresses ! Et si quelqu'un a été trompé, c'est vous qui l'avez trompé en me trompant moi-même.

Ami de l'égalité plébéienne..... — C'est vous qui l'avez dit pendant plus de vingt ans, en répétant les paroles de mon second avocat-général à la cour d'appel de Bastia en 1831.

Proposition..... Ilotes, Parias..... — Cette proposition n'était qu'une proposition parfaitement démocratique, approuvée par la majorité d'entre vous, et d'ailleurs soumise à la double acceptation de la Colonie et de la législature de l'Illinois. Par conséquent votre comparaison avec des Ilotes et des Parias est évidemment fausse et même absurde.

Son insolence..... — C'est vous qui étiez des insolents lorsque, n'étant alors qu'Opposition, vous criâtes au Coup-d'Etat, au despotisme et à la tyrannie, parce que je voulais déjouer les projets ambitieux de cinq ou six d'entre vous qui complotaient pour s'emparer de la Colonie après ma mort.

« Quelques jours après, le 4 février dernier, nous étions déjà profondément convaincus que, si nous ne nous *agenouillions* pas aux pieds du Fondateur, humblement à *genoux*, il ferait tout pour nous *perdre*, tout en nous plongeant dans la *misère* après nous avoir voués à l'*infamie* la plus complète. »

Si nous ne nous *agenouillions* pas aux pieds du Fondateur..... — Je ne vous l'ai jamais demandé ! Je ne l'aurais jamais souffert ! Et c'est vous, Prudent, qui pendant mon voyage en France, m'écriviez de Nauvoo à Paris ou à Londres, pour vous jeter à mes GENOUX, pour me conjurer de revenir sans perdre un moment.

Nous perdre en nous plongeant dans la *misère* après nous avoir voués à l'*infamie*..... — Voilà ce dont vous m'accusez

R 23190

sans aucune preuve et contrairement à l'opinion d'une Minorité presque égale en nombre avec vous! N'est-ce pas absurde, incroyable?

« Nous qui avons toujours demandé à vivre libres et heureux par le travail, l'*étude* et le progrès en tout, nous nous faisons un devoir de vous *dévoiler cet homme.* »

L'*étude*..... — Je vous reproche précisément d'avoir presque tous dédaigné et négligé l'étude! Moins ignorants, vous seriez plus circonspects et plus sages.

Vous dévoiler cet homme..... — Quelle impertinence! Mais, de 1830 à 1848 et de 1848 jusqu'à 1856, pourquoi donc ne m'avez vous pas *dévoilé*? Pourquoi, au lieu de m'appeler votre père et votre maître, ne m'avez-vous pas appelé cet homme, comme vous le faites aujourd'hui? Pourquoi m'avez-vous prodigué depuis 1830, mille témoignages de respect, de dévoûment et d'admiration? Pourquoi vous, Prudent, m'avez-vous si longtemps admiré et presque adoré? Pourquoi, dans une lettre du 23 mai 1854, à moi remise ouverte pour être envoyée à Beluze, après votre démission, lui disiez-vous : « La raison qui me détermine surtout au silence, c'est que le cit. Cabet paraît se *méfier de mes intentions*..... Soyez persuadé que, n'importe ce qui m'arrivera, je resterai *fidèle à la Communauté*, comme je garderai un PROFOND RESPECT pour le cit. Cabet? »

« Comme nous disions, il y a deux mois, dans une feuille que nous avons répandue en français et en anglais : « Il nous a prouvé » jusqu'à la dernière évidence et son *ambition sans bornes*, et son » *machiavélisme infernal.* » Et pourquoi nous exprimions-nous déjà avec cette rude énergie vers la fin de juillet? C'est parce que M. Cabet avait voulu substituer son : *je veux* à la volonté de 130 hommes qui pouvaient lui répondre *comme les anciens cortès d'Aragon : chacun* de nous vaut autant que vous, et tous réunis nous valons 130 fois plus que vous. — Parce que M. Cabet avait *ordonné* clandestinement, traîtreusement, l'abandon de notre Colonie de l'Iowa, l'abandon de nos récoltes qui nous avaient coûté tant de sueurs, l'abandon de nos bestiaux qui nous avaient coûté tant de fatigues pour les élever, pour les laisser à la merci du premier venu qui aurait bien voulu s'en emparer. — C'était à cause de ses menaces toujours suivies de l'exécution : *refus d'assister* à l'Assemblée générale, *refus de participer au travail*, tout en mangeant notre pain gagné à la sueur de notre front, et comme couronnement, le principe proclamé par M. Cabet, le système de la *révolte de la Minorité contre la Majorité.* »

Ambition sans bornes et *machiavélisme infernal*...., — La preuve? C'est un outrage évident, une odieuse calomnie, démontrée par une carrière de plus de 40 ans!

Substituer son : *Je veux*.....—D'abord, vous m'avez confié volontairement une espèce de dictature. Ensuite, j'y ai renoncé moi-même pour vous présenter la Constitution la plus démo-

cratique. Puis, le 15 décembre 1855, je vous ai présenté une Proposition de révision de cette Constitution en vous disant : Voici mes conditions ; dans la prévoyance de ma mort et pour votre salut, je veux ceci, cela, un Vice Président, par exemple ; et si vous êtes unanimes pour la refuser, je vous abandonnerai le gouvernement de vos affaires ; mais comme le plus grand nombre se trouvait d'accord avec moi, au 3 février 1856, je n'eus rien à abandonner, rien à substituer.

Comme les anciens Cortès d'Aragon..... — Comment ! C'est vous qui osez vous comparer aux Cortès d'Aragon ?

Chacun de nous vaut *autant* que vous..... — C'est là, sous le rapport de l'intelligence, un principe de démagogie, mais non de démocratie et de vérité ; car il est évident que, en fait de peinture, par exemple, cent mille peintres barbouilleurs ne valent pas un Raphaël !

M. Cabet avait *ordonné* traîtreusement..... — C'est une injure en même temps qu'une fausseté, car je n'ai rien ordonné.

Qui nous avaient coûté tant de sueurs..... — C'est encore une fausseté ; car ce sont nos amis de la Minorité (qui se trouvaient en Majorité dans l'Iowa) qui ont presque tout fait dans cette Colonie.

Refus d'assister à l'Assemblée générale..... — Oui, parce que depuis la Révolution proclamée le 12 mai 1856, cette Assemblée, préparée par une société secrète, violait toutes les lois et n'était qu'un conciliabule oppressif et tyrannique.

Refus de participer au travail..... — Oui, parce que votre violence et vos attaques après l'élection du 4 août, nous avaient mis dans la nécessité de nous garder pour nous défendre.

Tout en *mangeant notre pain*..... — Infâme mensonge ! C'est vous qui nous avez condamnés à mourir de faim, tandis que vous mangez notre pain, etc., et nous dépouillez de tout ce qui nous appartient.

Le principe proclamé par M. Cabet de la révolte de la *Minorité contre la Majorité*..... — Calomnie ! Je n'ai jamais proclamé un pareil principe ; j'ai seulement soutenu et je soutiens encore que la Minorité ne doit céder à la Majorité qu'à la condition que la Majorité n'opprimera pas la Minorité, mais que quand la Majorité est tyrannique, la Minorité rentre dans son droit naturel de résistance à l'oppression,

« Comme vous pouvez vous le figurer, ce principe, ce système ou ce mot d'ordre, avec lequel M. Cabet s'est drapé *sans pudeur*, a été riche en conséquences. »

M. Cabet s'est drapé *sans pudeur* dans ce principe..... — Insolence !

« M. Cabet sanctionna, après les *élections d'août*, la retraite de

ses co-gérants, Heggi, C. Mesnier et Vogel, sans qu'ils rendissent *aucun compte*, et en *emportant* au contraire comme des *vandales*, livres, médicaments, instruments de musique, outils; etc., etc. M. Cabet lui-même s'est *emparé frauduleusement* des livres de comptabilité, quand, par son *incapacité*, par sa *trahison*, il nous a légué une dette de plus 100,000 fr., dette que nous paierons à tout prix et le plus tôt possible, mais avec des efforts extraordinaires. »

Après les *élections d'août*..... — J'ai protesté avant et depuis, constamment, contre la légalité de ces élections, tant qu'elles ne seraient pas validées par la cour de Carthage.

Aucun compte.....— Heggi, Mesnier et Vogel pouvaient se dispenser de rendre aucun compte, parce que tout compte régulier était inutile depuis le 12 mai, époque à laquelle la prétendue Assemblée générale avait tout usurpé, après que la Majorité avait proclamé la Révolution et le règne des sociétés secrètes.

Comme des *Vandales*..... — C'est vous, Majorité, qui avez agi comme des *Vandales* en volant le sceau de la Communauté, en forçant la bibliothèque, etc.

M. Cabet s'est *emparé frauduleusement*..... — Injure! Outrage!

Son *incapacité*, sa *trahison*.....— Injure! Outrage!

Plus de *cent mille francs*.....— C'est vous qui arrêtez tout et qui compromettez tout par votre Révolution du 12 mai, par votre démagogie et par votre anarchie.

« Voilà daguerréotypé à grands traits l'homme qui vous *demande* pour prolonger une *lutte impie* contre une poignée de *prolétaires* communistes, l'argent que vous arracherez à la nourriture de vos enfants, à l'éducation de vos filles, aux secours que vous devez à vos vieux parents! Non! vous ne lui enverrez *pas un sou*, car il vous *trompe* en vous promettant pour l'avenir le bonheur et la tranquillité! Le bonheur, il vous le *vendra* comme il l'a vendu aux *quinze cents* qui ont fait partie de la Colonie, et qui, de tous les coins de l'Amérique, lui lancent des *imprécations* méritées; la tranquillité il vous la vendra comme il nous l'a vendue, en nous exposant tous les jours aux *pistolets* et aux armes vindicatives de ses *fanatiques*. »

Voilà *l'homme*.... — Je pourrais dire aussi, en faisant vos portraits : voilà les hommes!

Lutte impie.... — C'est vous qui prolongez une lutte impie contre celui que vous appeliez votre *Père*!

Pas un sou.... — Nous verrons! Vous ne disiez pas cela lorsque, pour acheter ou payer du blé, du maïs, etc., vous me demandiez les traites envoyées de Paris pour apports ou souscriptions.

Quinze-cents.... — C'est vous surtout, Prudent, qui en avez beaucoup forcé à la retraite par votre système de vexations! Vous ne vous souvenez donc plus que plusieurs de ceux qui sont sortis vous ont menacé de vous tuer, parce que

c'est vous surtout qu'ils accusaient de les forcer à la retraite par vos mauvais procédés, et votre insolence à leur égard.

Imprécations.... — Mais malheureux, vous mentez, car vous connaissez bien les opinions de Dujardin, de Baxter, de milliers d'autres, et surtout de la Minorité actuelle, aussi nombreuse et réellement plus nombreuse que vous, que vous appelez *fanatiques* et dont vous reconnaissez que je suis l'*Idole !*

En nous exposant tous les jours aux *pistolets* et aux armes vindicatives de ses fanatiques... — Mais c'est la plus incroyable impudence ! C'est vous qui êtes des barbares et presque des assassins !

« Eh bien ! vous suffira-t-il que *cet homme* nous *accuse*, qu'il nous *déshonore* par des *calomnies* et des *outrages*, sans qu'au moins vous entendiez notre *défense?* Lui donnerez-vous raison envers et contre tous, parce qu'il *s'appelle Cabet?* »

Calomnies, outrages.... — Prouvez ! Mais malheureux, c'est vous qui me calomniez et m'outragez, lorsque, comme au 12 mai, vous m'appelez voleur, escroc, vieille canaille, etc., etc., et lorsque, comme ci-avant et ci-après, vous me prodiguez toutes les injures, à moi, longtemps appelé par vous votre *Père !*

Défense.... — Oui, défendez-vous ! Je suis bien aise que vous vous défendiez ! Mais, malheureux, pourquoi donc le 12 mai, vouliez-vous enlever ma destitution par la violence, à l'instant même, sans me laisser un moment pour me défendre ?

Parce qu'il *s'appelle Cabet....* — Comment ! vous croyez qu'il suffit que je m'appelle Cabet pour que la masse des Icariens se prononce avec enthousiasme en ma faveur, et vous ne craignez pas de m'outrager avec tant d'injustice et tant de passion ! Non, ce n'est pas parce que je m'appelle Cabet que la masse des Icariens, des Démocrates et du Peuple se prononcent pour moi et contre vous, mais parce qu'ils savent que j'ai tout sacrifié pour Icarie, pour la Démocratie, pour le Peuple ; parce qu'ils savent que ce n'est pas à 67 ans, à la fin d'une carrière que j'ose dire sans tache, et après avoir résisté à toutes les séductions du pouvoir et de la fortune, qu'un homme peut se déshonorer, pour l'ambition de gouverner une poignée d'hommes qu'il n'estime pas !

« Non, l'amour de la justice, qui est ancré dans vos cœurs, vous fait un devoir de nous *entendre* avant de prononcer aucun jugement. Et croyez-vous que si nous étions coupables, M. Cabet ne nous eût déjà *terrassés* mille fois, depuis près d'une année que nous sommes engagés dans la lutte ? Non, avec le *prestige* qu'il exerce encore, avec son titre de *Président*, avec sa *réputation acquise* et avec l'*argent* que votre amour de la Communauté lui accorde (pour ne pas dire qu'il vous *vole*), il est aujourd'hui tombé dans un *bourbier* d'où il ne peut plus sortir. »

Prestige.... — Et vous me prodiguez tant d'outrages, tant de calomnies !

Réputation acquise.... — Et tout à l'heure, vous affirmiez que, de tous les coins de l'Amérique, on me lançait des *imprécations méritées* ! et dans l'une de vos lettres au *Courrier des Etats-Unis*, vous reconnaissiez que de tous les chefs socialistes, j'étais celui qui inspirait le plus de confiance au Peuple, une confiance absolue !

Président.... — Mais malheureux, c'est vous qui m'avez élu sept fois de suite et toujours à l'unanimité ; cette année encore, le 4 février !

Il vous *vole....* — Mais, malheureux, c'est vous autres qui volez les Icariens et le Peuple, en vous emparant de la Colonie pour votre profit personnel ; en dénaturant, en déshonorant la Communauté, pour vous livrer à vos honteuses passions ! Et ne puis-je pas dire aussi que vous m'avez volé mon temps et mon travail pendant les huit années que j'ai passées inutilement à vouloir faire de vous des hommes ! Ne les avez vous pas, en effet, volées au Peuple, à la Démocratie, ces huit années, pendant lesquelles j'aurais pu écrire quelque livre utile au Peuple et à la Démocratie !

« Aussi, veut-il nous entraîner dans sa chute, nous *ruiner* et nous *perdre ! nos huit années* de travaux, de luttes et de sacrifices ne sont plus rien pour lui. *Que je règne* ou qu'ils périssent ! Voilà sa devise aujourd'hui. »

Il veut nous *ruiner* et nous *perdre....* — Prouvez ! C'est incroyable, absurde !

Nos huit années de travaux..., — Mais ne puis-je pas vous répondre comme l'apôtre Paul répondait aux faux chrétiens : Et moi ! n'ai-je pas travaillé, etc., comme vous non-seulement pendant huit années, mais pendant plus de cinquante ? Mes cinquante années de sacrifices ne sont donc plus rien pour vous ? Rappelez-vous donc ces lignes que vous écriviez le 10 août 1847 :

« Mais je dois ajouter qu'il y a une exception au milieu de » nous, c'est le *Gérant d'Icarie ;* il a le privilége de se *lever le* » *premier* et de se *coucher le dernier*, de *travailler le plus*, » *d'avoir tous les soucis*, et de *supporter toutes les priva-* » *tions.* Oh ! Mon cher Beluze, il ne vous dira jamais *toutes ses* » *peines, toutes ses fatigues.* Et c'est cet homme d'abnégation » et de dévoûment qu'on poursuit comme un escroc ! Honte, » mille fois honte ; car si quelqu'un est trompé, c'est lui-même ! »

Que je règne ou qu'ils périssent.... — N'est-ce pas absurde ? Je pourrais encore trouver quelque plaisir et quelque gloire à régner sur la Minorité qui m'est restée fidèle ; mais sur la Majorité ou l'Opposition ? Ne faudrait-il pas que

j'eusse le diable au corps, pour être tenté par l'ambition de régner sur elle?

« Et pourtant, que veulent-ils ces hommes qu'il voue au *mépris* public, et qu'il veut plonger dans la misère? Ce qu'ils veulent, c'est la *paix*, c'est l'*union*, c'est le *travail*, c'est la prospérité de leur association, c'est une MORALE PURE, c'est une *liberté sans licence*, c'est la soumission à de *sages lois*, c'est enfin le *bonheur pour tous*. »

M. Cabet veut nous plonger dans la *misère*... — Incroyable! impossible!

Nous voulons la *paix*, l'*union*... — Mensonge évident! Le 3 février, le 12 mai, toutes vos violences, avant et après le 4 août, démontrent mille fois que vous ne voulez que la guerre, l'oppression, la tyrannie, le brigandage!!!

Nous voulons une MORALE PURE... — Incroyable audace! Mais, pour vous dire toute la vérité, il faut vous dire que vous avez parmi vous beaucoup d'ivrognes, d'adultères, d'hommes sans fraternité, sans justice, sans probité, qui veulent expulser leurs frères en les dépouillant et les spoliant, en les réduisant à mourir de faim, de froid, etc.! Au lieu de morale pure, c'est de l'inhumanité, de la cruauté, de l'atrocité, de la barbarie, de l'immoralité presque sans nom.

Nous voulons une *liberté sans licence*... — Quelle audace! C'est une liberté sans frein, la liberté de s'enivrer, d'injurier, de calomnier, de s'abandonner à la débauche, de se parjurer, etc.!

Nous voulons la soumission à de *sages lois*... — A des lois que vous appelez sages, mais qui ne sont que des lois iniques, démagogiques, barbares, comme celles qui privent vos coassociés, vos copropriétaires, vos frères, d'aliments, de logements, de vêtements, etc., etc., des lois spoliatrices comme celles que vous avez proposées et que vous vous efforcez d'appliquer pour abolir la restitution des apports.

Nous voulons le *bonheur pour tous*... — Abominable dérision! puisque vous condamnez sans pitié vos associés et vos frères à mourir de faim et de froid, comme si vous regrettiez de ne pouvoir les faire périr sur l'échafaud.

« Croit-on que ce soit une existence *bien agréable* que celle que nous menons depuis près d'une année, nous touchant coude à coude, supportant mille *privations*, mille *inquiétudes*, nous faisant une *guerre atroce*, et, avec tout cela, la *haine politique* qui nous dévore. »

Privations... Inquiétudes... — C'est votre faute! Mais moi, est ce que je ne supporte pas mille privations et mille inquiétudes?

Guerre atroce... — Oui, depuis le 15 décembre, depuis le

3 février, depuis le 12 mai, depuis le 4 août, vous me faites une Guerre à mort, une Guerre atroce ! sans excuse et sans autre motif que la présomption, la vanité et l'insatiable ambition de cinq ou six d'entre vous.

La *haine politique* nous dévore... — Pour moi, je ne dois pas connaître et je ne connais pas de haine politique : mais parmi vous, comme dans l'enfer, règne la haine politique.

« Mais au milieu de cette lutte, nous avons encore la conviction que nous soutenons une *noble* cause, et qu'un jour, à un moment donné, nos luttes, nos sacrifices et tous nos efforts nous seront payés au centuple. »

Nous soutenons une *noble cause*... — Et moi ? Vous, vous soutenez la démagogie, moi la démocratie.

« Ainsi, nous le répétons, ne vous hâtez pas de prononcer un jugement sur *qui que ce soit*, attendez que nous ayons *répondu*. M. Cabet a usé de notre *presse* pour nous flétrir, pour nous discréditer ; maintenant qu'elle est entre nos mains, et quoiqu'il l'ait *fait bouleverser* dans son *vandalisme* avant de se décider à nous la livrer, nous saurons lui *répondre!* et lui répondre en vous prouvant que nous sommes encore dignes de votre estime, nous qui déclarons aujourd'hui ne plus vouloir accepter de vous aucune *obole*, avant que nous ne puissions vous démontrer à vous-mêmes, avec des faits, que nous voulons le *progrès* en tout, et le *bonheur* dans la Colonie Icarienne. »

Jugement sur qui que ce soit... — Je le veux bien ! Cependant, depuis cinquante ans, ma vie a subi toutes les épreuves ; depuis cinquante ans, je suis sur la brèche, au milieu de toutes les attaques et de toutes les persécutions ; tous les ennemis de tous genres ont épluché ma vie ; j'ai une réputation acquise, comme vous le dites vous-mêmes : j'inspirais au Peuple une confiance absolue, comme vous le reconnaissez encore. J'exerce du prestige, j'excite du fanatisme, j'inspire une sorte d'idolâtrie ; et vous, malheureux ! où est votre vie ? Quelles sont vos épreuves ? Qui se doute seulement de votre existence ? Quels services avez-vous rendus ? Qui peut dire que, si vous vivez encore dix ou vingt ans, vous ne serez pas déshonorés par quelque infamie ?

Dans son *Vandalisme*, M. Cabet a *fait bouleverser* l'imprimerie avant de se décider à nous la livrer... — Outrage ! odieux mensonge ! Voici la vérité : Après le 4 août, la Minorité gardait l'Imprimerie jour et nuit pour la défendre contre la nouvelle Gérance qui, quoique non reconnue, voulait s'en emparer immédiatement par la force et la violence. Au milieu d'une nuit, les gardiens, réveillés en sursaut, et craignant une attaque et une surprise, ont mis des caractères en pâté (1), plu-

(1) Mettre des caractères en pâté veut dire : mêler les lettres en les laissant tomber pêle-mêle.

tôt que de les laisser voler : j'ignorais et j'ai désapprouvé, quoi qu'excusant la précipitation ; puis, quelques jours après, me décidant à abandonner l'Imprimerie pour éviter la guerre civile et soulager la Minorité, j'ai fait abandonner les caractères d'impression et la presse elle-même, quelque précieuse et nécessaire qu'elle pût être pour nous, et j'ai envoyé notre directeur de l'Imprimerie à Saint-Louis, pour acheter et rapporter de nouveaux caractères, en construisant une nouvelle presse en bois, à peine suffisante à nos besoins pour un journal et des brochures.

Nous saurons *répondre* à M. Cabet... — Tant mieux ! Moi je saurai vous répliquer ! Et vous me donnerez beau jeu !

Nous ne voulons plus accepter de vous une *obole*... — Mais vous voulez garder tous les apports de la Minorité en réduisant à la misère ses 78 hommes, ses 46 femmes et ses 54 enfants. Mais vous écrivez à Lyon que si on veut vous envoyer de l'argent, on l'adressera à Mourot. Vous ne voulez plus une obole, parce que vous savez bien que vous ne recevrez rien, tandis que presque tous les Icariens de France qui ont prêté ou souscrit viennent de déclarer qu'ils abandonnaient à moi personnellement et à la Minorité leurs prêts et leurs souscriptions.

Nous voulons le *progrès* en tout... — Oui ! je me plaignais qu'il y avait précédemment deux ou trois ivrognes et dix à vingt fumeurs, et maintenant les ivrognes sont en masse et presque tout le monde fume dans la Majorité, sans craindre d'empoisonner les non-fumeurs dans des nuages de fumée de tabac.

« Au nom de : (Suivent 100 noms.) »

Des noms, mais pas de signatures. Parmi ces noms se trouvent ceux d'Albrecht et de Dorhauer, *partis* depuis quelque temps ; Brumme et Krisinger qui sont absents *dans l'Iowa* ; de Gentry, Lillie, Loison, Nusillard, Perret, Pétry, Pian, qui tous les sept ne sont pas admis définitivement, et dont 3 ne sont pas même admis provisoirement. Ainsi, au lieu de 100, c'est seulement 89 que comprend la Majorité. C'est donc un faux matériel et un mensonge commis dans la circulaire intitulée : Aux amis de la Vérité.

« Comme les membres de la Minorité ne *travaillent pas*, qu'ils ne *mangent plus avec nous*, qu'ils ne *prennent aucune part* à nos délibérations en Assemblée Générale, que plusieurs, parmi lesquels se trouve M. Cabet, ont été demeurer *hors du sein de la Communauté*, on peut les considérer comme *ne faisant plus partie de celle-ci*. »

C'est pour se soustraire à votre tyrannie !

Comme ils ne *mangent plus avec nous*... — Il semble vraiment que c'est nous qui ne *voulons plus* manger avec vous ! Et cependant, vous savez bien que c'est vous qui avez eu l'iniquité, la barbarie de nous refuser tout, les aliments, le logement, le vêtement, etc., même les médicaments, même les outils, même nos apports, non seulement aux hommes, mais encore aux femmes, aux nourrices, aux enfants, aux malades !

Les membres de la Minorité ne *travaillent pas*... — Ce n'est pas par paresse, car ils sont au moins aussi travailleurs que vous ; c'est pour se garder et se défendre contre vos attaques et vos violences, après le 4 août.

Jamais on n'a vu atrocité pareille ! Votre prétexte est que la Minorité a cessé de travailler ; mais elle n'a suspendu le travail que pour se défendre, parce que vous l'aviez suspendu vous-mêmes pour attaquer. Elle ne l'a suspendu que malgré elle, par nécessité, pour se soustraire à votre intolérable tyrannie ; je conçois, que pour la forcer au travail en cessant de la tyranniser (cas auquel elle ne l'aurait pas cessé), vous auriez pu décider que pour chaque jour de non travail, la Communauté retiendrait une certaine somme pour s'indemniser : mais la condamner à mourir de faim en la privant de tout ! Quelle est la loi qui vous y autorisait ? N'est-ce pas une mesure révoltante d'iniquité et d'atrocité ?

Y a-t-il eu des tyrans plus inhumains et plus cruels ? Pourquoi ne condamniez-vous pas à la prison ou aux galères, ou à l'échafaud ?

Comme ils ne *prennent aucune part* à nos délibérations en Assemblée Générale... — Non ! parce que depuis la proclamation de la révolution au 12 mai, la société secrète transformait l'ancienne Assemblée Générale en un instrument d'oppression et de tyrannie, ce qui ne vous a pas empêchés de considérer toujours les 74 de la Minorité comme présents, quoiqu'ils fussent absents.

Comme plusieurs, notamment M. Cabet, ont été demeurer *hors du sein de la Communauté... on peut les considérer comme ne faisant plus partie de celle ci*... — Mais, est-ce que c'est là un cas d'exclusion ? quelle est la loi qui vous autorise à le décider ainsi ; rendez donc alors les apports de ceux dont il s'agit ! Est-ce que vous prétendez les exclure en leur refusant tout, pour vous enrichir de leurs dépouilles ? Mais alors comment pourriez-vous vous attribuer toutes les vertus dont vous vous vantiez auparavant ? Et puis, comment pouvez-vous alors m'inviter tous les jours à vos réunions, en reconnaissant ma qualité de *Président de la Gérance* et *Président de la Communauté* ? N'est-ce pas la plus monstrueuse contradiction. Il est vrai que vous venez de me citer devant vous pour le 4 octobre, à l'effet de prononcer mon exclusion, après

avoir entendu ma défense ; bien, bien. Le 12 mai, vous avez voulu me destituer sans m'entendre, et aujourd'hui vous consentez à ce que je sois entendu : c'est du *progrès* ! Mais le 12 mai, vous vouliez seulement me destituer de ma fonction de Président, en me laissant dans la Communauté, tandis qu'aujourd'hui vous voulez m'*exclure de la Communauté*, moi, le créateur du système, le Fondateur d'Icarie, etc., etc., c'est encore du *progrès* ! Et je suis assigné au 4 octobre, devant la prétendue Assemblé Généra'e, pour m'empêcher de paraître le 6, devant la Cour de Carthage ! Voilà le couronnement que je dénonce à tous les vrais Icariens !

CABET.

PROPOSITION

A l'Assemblée générale du 27 septembre 1856,

POUR L'EXCLUSION DE M. CABET,

ET RÉPONSE DE CELUI-CI.

« Considérant les *perfides* et *incessantes manœuvres* employées par M. Cabet, dans le but de ruiner et de perdre la Communauté. »

Perfides manœuvres.... — Injure ! Outrage !

Employées dans le but de *ruiner* et de *perdre*.... — Absurde ! Incroyable.

« Considérant que nous ne l'avons réélu Président de la Communauté, le 4 février dernier, que sur la *promesse solennelle* qu'il nous fit d'employer tous ses efforts pour faire disparaître d'au milieu de nous le trouble causé par ses criminelles propositions du 15 décembre 1855. »

Promesse solennelle.... — Non, je ne vous ai point fait de promesse, et je n'avais pas à vous en faire ; j'ai seulement déclaré que j'ajournais pour une année ma proposition du 15 décembre, et cet ajournement a suffi pour exciter vos applaudissements.

Criminelles propositions.... — Voir un crime dans ces propositions c'est la plus grossière ignorance et la plus manifeste absurdité ! Ce sont vos quelques chefs qui suaient le crime en guettant ma mort pour s'emparer du pouvoir et corrompre ou tyranniser leurs frères !

« Considérant que, contrairement à ses promesses, il a, depuis l'époque de sa réélection, usé de tous les moyens qui étaient en son pouvoir, en abusant de la position où nous l'avions placé pour *nous désunir* et nous rendre ennemis les uns des autres ; »

Pour *désunir* et *rendre ennemis*.... — C'est absurde, incroyable. Je ne puis vivre heureux, et si vous voulez glorieux, que par votre union.

« Que dans ce but, il a écrit à nos amis de l'Iowa pour les tromper, et sur ses intentions, et sur la situation réelle de la Communauté, et leur a *envoyé des publications* qu'il avait *cachées* à celle-ci ; »

Tromper.... — Vous le dites, mais sans le prouver. Prouvez-le ! C'est faux !

Envoyé dans l'Iowa, des *publications cachées* à la Communauté.... — C'est absurde ! Ces publications n'ont pas été cachées ; elles se trouvent en substance dans tous les écrits antérieurs ; elles étaient complétement indifférentes. Mais vous voyez du mal et du crime partout en jugeant les autres d'après vous-mêmes.

« Considérant qu'il a *clandestinement ordonné l'abandon* de nos récoltes, de nos bestiaux, de notre matériel, en un mot, de *toute notre Colonie de l'Iowa*, et a employé des *mains étrangères* à l'effet de réaliser cet abandon ; »

Clandestinement ordonné l'abandon.... — C'est faux ! Je n'ai pas ordonné ; ce sont les vôtres, qui pour soutenir votre Majorité oppressive, ont commencé par vouloir abandonner la colonie pour revenir à Nauvoo, même en résistant à une adresse de l'Assemblée générale qui leur demandait de rester.

Employé des *mains étrangères*.... — Oui, après le 12 mai, quand l'exprès envoyé par la Colonie pour connaître la situation des choses à Nauvoo est retourné et a fait connaître votre criminelle tentative de destitution du Président ; et lorsque huit des membres de la colonie ne pouvant calmer leur indignation et leur inquiétude sont revenus spontanément à Nauvoo, j'ai consenti au départ de deux charretiers et wagons étrangers pour aller chercher douze des nôtres qui sont en effet revenus, tandis que Montaldo en ramenait onze des vôtres, à l'effet de soutenir votre Majorité : mais dès votre crime du 12 mai, ces retours étaient une inévitable nécessité.

« Qu'il a, depuis plusieurs mois, ostensiblement et de toutes ses forces travaillé à faire *naître une crise financière* et à *tuer le crédit* de la Communauté, en cherchant, d'une part, à jeter l'*alarme* chez nos créanciers par des circulaires à eux adressées, dans lesquelles il les invite formellement à *réclamer leur dû*, en leur disant *faussement* que *beaucoup* de créanciers vont nous faire des procès pour obtenir leurs paiements, d'autre part, à s'opposer par des *menaces* et des *manifestations de violence* de la part de ses partisans, à l'exécution des mesures décidées par l'administration de la Communauté, dans le but de faire honneur aux engagements de celle-ci ; »

Crise financière... — C'est vous qui l'avez fait naître par vos folies, vos divisions et votre tyrannie!

Tuer le crédit... — C'est vous qui l'avez tué par votre démence en prononçant un blâme formel contre moi et la Minorité, en déclarant que j'avais perdu votre confiance ainsi que les trois gérants Heggi, Mesnier et Vogel, en décidant que désormais les traites seraient signées non seulement par moi, mais par le caissier Schroeder, en envoyant à Saint-Louis pour prévenir notre Commissionnaire de ces extravagantes décisions, et en chargeant Mourot de leur donner la plus grande publicité.

Jeter l'*alarme*... — Mais, malheureux, c'est vous qui avez jeté l'alarme, car, une heure après l'arrivée de votre envoyé, notre Commissionnaire Taylor laissait protester plusieurs traites et menaçait d'en laisser protester beaucoup d'autres, ce qui a eu lieu en effet.

Les invite à *réclamer leur dû*... — Oui, car puisque c'est moi qui signe toutes les traites, je suis intéressé d'honneur à ce qu'elles soient acquittées.

En disant *faussement* que *beaucoup* de créanciers vont nous faire des procès... — Non, cela n'est pas faux, ce n'est que trop vrai, car Ritter a commencé un procès pour 1,500 dollars, Taylor pour 7,300 dollars, et d'autres pour d'autres sommes.

Menaces et *manifestations de violence*... — C'est vous, malheureux, qui avez prodigué les menaces de violence en enlevant soixante et onze porcs sans me prévenir et quand j'aurais pu y consentir, lorsque l'utulité et la nécessité de la vente m'auraient été démontrées.

« Que, depuis le 4 février dernier, il a constamment *refusé de se soumettre* aux décisions de l'Assemblée Générale, quand ces décisions n'étaient pas conformes à sa volonté ; »

Refusé de se soumettre aux décisions de l'Assemblée générale... — C'est faux ! C'est presque une insolence de vous à moi de parler de soumission ! Mais c'est complétement faux ; car, depuis le 4 février au 12 mai je n'ai rien refusé, j'ai seulement fait des objections que j'avais certainement le droit de faire, et, plus tard, des protestations contre vos abus, vos excès, vos violations des lois et règlements, votre application du gouvernement direct du Peuple par le Peuple, votre oppression et votre inqualifiable tyrannie. Fallait-il donc me soumettre humblement, quand, contre l'évidence du droit, vous m'avez ravi la faculté de parler après avoir essayé de me ravir le droit d'écrire ?

« Qu'il a *criminellement* entrepris d'annuler l'Assemblée Générale et voulu *empêcher* les élections du 4 août dernier ; »

Criminellement entrepris d'annuler l'Assemblée générale... — Fausseté ! calomnie ! C'est vous, malheureux, qui, en appli-

quant vos principes de gouvernement direct du Peuple par le Peuple, avez criminellement entrepris d'annuler la Gérance et surtout le Président de la Communauté.

Criminellement voulu *empêcher* les élections du 4 août... — Oui, parce que, depuis votre tentative de révolution du 12 mai, votre tentative de destitution contre moi, votre organisation d'une société secrète, votre violation de toutes les lois, les élections du 4 août étaient essentiellement inconstitutionnelles, illégales, oppressives et tyranniques. J'ai protesté contre, avant et après, et c'est là que se trouve la question pendante entre vous et nous devant la Cour de Carthage.

« Qu'il s'est, depuis le 28 *juin* dernier, *absenté* de l'Assemblée Générale, et a engagé, et a *déterminé ses partisans* à ne pas s'y présenter eux-mêmes ; »

Absenté de l'Assemblée générale... — Oui, parce que depuis votre tentative révolutionnaire du 12 mai, votre prétendue Assemblée générale n'était plus qu'un conciliabule despotique et tyrannique.

Déterminé ses partisans à ne pas s'y présenter... — Je n'avais pas besoin de les déterminer, parce qu'ils étaient tout déterminés eux-mêmes pour se soustraire à l'oppression et à la tyrannie. Ils allaient plus vite et plus loin que moi ; il fallait que je modérasse leur indignation et leur ardeur, et, s'il était vrai que je les eusse déterminés, j'avais manifestement le droit de leur donner un pareil conseil et j'avais parfaitement raison. Ce sont les tyrans seuls qui avaient tort.

« Qu'il a *refusé de reconnaître* nos élections du 4 août dernier, et a sommé, par son arrêté du 13 *août*, tous les citoyens de ne pas les reconnaître, et de refuser de se soumettre aux décisions et à la direction de la Gérance ;

Refusé de reconnaître... — Oui, et j'en avais parfaitement le droit comme j'avais eu le droit de publier une quintuple protestation contre ces élections, parce que, dans ma conscience et ma conviction, elles étaient certainement inconstitutionnelles, illégales et radicalement nulles.

Sommé, le 13 *août*, les citoyens de ne pas reconnaître ces élections... — Oui, et j'en avais le droit, et vous aviez tort, parce que ces élections étaient frauduleuses, oppressives et tyranniques, à tel point que nous aurions pu les repousser par la force quand vous avez voulu prendre possession par la violence.

« Qu'il a *autorisé* et *protégé les enlèvements* d'outils, d'étoffes, de livres, d'instruments de physique, de médicaments, d'armes, de livres de comptes, de registres, etc., qui ont eu lieu dans les ateliers, les magasins, la Bibliothèque, la pharmacie et les Bureaux de la Communauté, qui étaient sous la direction spéciale des trois exgérants Heggi, Mesnier (Charles) et Vogel ; »

Autorisé et *protégé les enlèvements* d'outils, etc... — La Minorité n'a enlevé que ce qui lui appartenait comme associés et co-propriétaires, membres de la Communauté. C'est vous qui avez commis le crime de vous emparer de tout par la fraude, la ruse et la violence, et d'en dépouiller comme des brigands, vos associés et vos co-propriétaires. Vous faites ici comme le voleur qui crie : au voleur ! contre celui qu'il a volé.

« Qu'il a lui-même *participé* à l'enlèvement d'un certain nombre des dits objets ; »

Il a lui même *participé*... — Fausseté ! calomnie ! Je soutiens que je n'ai pas fait une seule chose que je n'aie eu le droit de faire, et c'est là, la question entre vous et nous, question qui sera jugée par la cour de Carthage.

Je suis d'ailleurs prêt à rendre compte de tout. C'est vous qui avez presque tout enlevé, le linge, les outils, les livres, même le sceau de la Communauté.

« Qu'il a, depuis le 4 août dernier, *refusé de consentir* à ce que ses partisans *reprissent leurs travaux* ordinaires, et les a, au contraire, *engagés à s'y refuser*, ce qui a mis la Communauté dans la *cruelle nécessité* de les *priver définitivement de la nourriture* depuis le 11 courant ; »

Refusé de faire *reprendre les travaux*.....— C'est vous qui avez donné l'exemple de suspendre le travail pour installer vos élus par la violence et qui avez ainsi mis la Minorité dans la nécessité de se garder pour se défendre et pour défendre le bureau de son Président, menacé par vos haches et votre fureur.

Je n'avais pas besoin de les engager à me défendre, car ils m'auraient défendu même contre ma volonté.

Cruelle nécessité de les *priver de la nourriture* depuis le 11 courant.....— Non, ce n'était pas pour vous une cruelle nécessité. C'est un odieux mensonge ; car votre infernale persévérance à priver toute la Minorité, 84 hommes y compris les admis provisoirement, 45 femmes et 66 enfants, d'aliments de toute espèce, pain, viande, légumes, fruits, laitage, etc., etc.; de vêtement, de logement, de blanchissage, de chauffage, même de médicaments, même d'outils, même de l'argent apporté par eux, démontre que vous l'avez fait avec plaisir, avec joie, avec triomphe, avec la plus incroyable barbarie, comme les tyrans les plus cruels ou des monstres sans nom auraient pu le faire ; car vous réduisiez volontairement cette Minorité, hommes, femmes et enfants à mourir de faim ou de froid, ou faute de médicaments, comme s'il ne vous manquait plus que de la faire périr dans les cachots ou sur des échafauds.

Nécessité..... — Non il n'y avait pas la moindre nécessité et d'ailleurs pas la moindre légalité, car aucune loi ne vous autorisait à le faire et surtout n'autorisait la Gérance à prendre sur elle une si terrible responsabilité sans la décision formelle d'une Assemblée générale.

Si vous étiez dévorés de la soif de la persécution, il fallait du moins vous borner à prononcer une *indemnité* pour chaque jour de cessation de travail, ce qui aurait laissé la porte ouverte à ceux qui auraient voulu travailler pour se soustraire à l'oisiveté. Mais vous étiez, au contraire, insatiables de vengeance contre cette Minorité qui vous avait empêchés de me destituer le 12 mai, et que vous ne considériez plus que comme des ennemis dont vous aviez juré la ruine et la perte.

« Qu'il a, soit par des discours, soit par des affiches, *prêché la guerre civile* dans la Communauté ; »

Prêché la guerre civile..... — C'est vous malheureux qui avez tout fait pour la rendre presque inévitable ! et c'est moi qui ai tout fait pour l'éviter, tout en pensant qu'il fallait résister sans violence à votre oppression et à votre tyrannie ! Il nous a fallu bien du courage à tous pour contenir notre juste indignation.

« Qu'il a favorisé la *fuite* de l'ex-gérant Heggi, après s'être, avec lui et les deux autres ex-gérants Mesnier (Charles) et Vogel, soustraits à l'obligation de rendre à la Communauté le *compte semestriel* qu'ils lui devaient sur leur gestion jusqu'au 3 août dernier ; »

Fuite de l'ex-gérant Heggi..... — Non, Heggi n'a pas pris la fuite ! C'est une de vos fausseté ordinaires. C'est moi qui l'ai envoyé à Saint-Louis. Quand j'ai pris un autre logement personnel il y a plus de deux mois, Mourot disait déjà que je prenais moi-même la fuite ; et c'était une abominable calomnie.

Comptes semestriels..... — Les anciens gérants Heggi, Mesnier et Vogel n'avaient pas de rapports semestriels à présenter particulièrement, parce que depuis le 12 mai, il n'y avait plus ni société, ni lois, mais une révolution, et parce que la prétendue Assemblée générale, de complicité avec Schroder et Ferrandon, directeurs des finances et de l'industrie, absorbait tous les pouvoirs comme étant le gouvernement direct du Peuple par le Peuple, et rendait complétement inutile le compte semestriel dont il s'agit.

« Qu'il a constamment, depuis le 4 août, *refusé* de se rendre aux *invitations* qui lui ont été faites d'*assister aux réunions* de la Gérance ; »

Depuis le 4 août, il a *refusé*..... — Oui, parce que j'ai refusé de reconnaître la nouvelle Gérance, comme elle a refusé elle-même toutes mes propositions, notamment celle d'avoir deux

bureaux qui correspondraient et administreraient ensemble en attendant la décision de la cour de Carthage.

Invitations d'assister..... — Oui, j'ai refusé d'assister aux réunions de la nouvelle Gérance malgré ses invitations, parce que j'avais offert dès le 5 aout, au soir, d'y assister avec les 3 anciens Gérants, et à la condition que la nouvelle Gérance s'engagerait à suspendre les hostilités pendant la nuit, engagement qu'elle a refusé de prendre, ce qui constituait l'état de guerre. D'ailleurs, remarquons bien que cette nouvelle Gérance a renouvelé jusqu'aujourd'hui l'invitation d'aller LA PRÉSIDER, en me reconnaissant expressément le titre de *Président* de la Gérance, et de *Président* de la Communauté, quoiqu'elle ait tenté de me *destituer*, le 12 mai, et quoiqu'elle veuille *m'exclure* de la Communauté, le 27 septembre.

« Qu'il a *abandonné le logement et le bureau du Président* de la Communauté pour aller s'établir dans une maison étrangère ; »

Abandonné le *logement*... — Oui, le logement pour mon repos, ma santé, ma sûreté personnelle. Autrement je ne serais qu'un prisonnier, un esclave !

Le *bureau*... Non ! je le conserve ; j'y suis allé souvent, et j'irai toutes les fois qu'il sera nécessaire.

« Qu'il s'est approprié et a *emporté* les grands livres de comptabilité du Trésorier de la Communauté ; »

Il a *emporté* les grands livres... — C'est votre caissier qui, d'accord avec vous, a enlevé le sceau de la Communauté, qui m'a refusé les états de situation hebdomadaire, tandis qu'il avait tous les livres nécessaires pour établir complétement notre situation financière.

« Que, dès le 30 *mars* dernier, il a *refusé de communiquer* les renseignements sur le *Bureau de Paris*, quand une Commission lui demandait cette communication au nom de l'Assemblée ; »

Bureau de Paris... — C'est faux ! J'ai communiqué tout ce que j'avais après trois ou quatre saisies de la Police à Paris.

« Qu'il a de nouveau manifesté son mépris et sa *rebellion* envers l'Assemblée Générale, en ne se conformant pas, le 13 du courant, ni depuis à l'art. 2 de la loi du 13 *mai* dernier, sur la suppression du Bureau de Paris ; »

Rebellion... — Quelle expression de vous à moi ? Elle sent le gouvernement direct du Peuple par le Peuple, et non la Constitution Icarienne.

Loi du 13 mai... — C'est la loi qui supprime le bureau Icarien de Paris, loi insensée, déloyale à l'égard des Icariens de France, contre laquelle toute la Minorité a protesté avec moi, ainsi qu'avec les Icariens qui n'ont pu partir encore, et dont elle détruit les espérances.

« Qu'il a poussé plusieurs admis provisoirement à faire des procès

à la Communauté quand il avait *contribué* à ce que les formalités exigibles en cas de retraite de ces membres ne soient pas remplies par eux ; »

Poussé plusieurs admis provisoirement... — Je n'ai pas eu besoin de les pousser, parce qu'ils étaient par votre faute dégoûtés, et inquiets sur la solvabilité de la Société.

Contribué à ce que les formalités ne soient pas remplies... — Le juge de paix a décidé le contraire, en condamnant vos ignobles prétentions.

« Qu'il a de plus, dans cette circonstance, comparu comme *témoin à charge* contre la Communauté, tout en voulant, pour *nuire* plus efficacement à celle-ci, s'autoriser de son titre et de son pouvoir de Président ; »

Témoin à charge contre la communauté... — Fausseté ! je n'ai pas paru comme témoin à charge. C'était d'ailleurs tout à fait inutile, puisque les réclamants avaient des titres qui justifiaient complétement leurs réclamations.

Pour *nuire*... — C'est un outrage ! Une absurdité !

« Qu'il a évidemment aussi, ainsi que l'indique le *récit mensonger* préalable qu'il fit de cette affaire, avec une *conclusion menaçante* pour la Communauté, dans le N° 3 de sa « Nouvelle Revue Icarienne, » — été l'*instigateur* d'un *nouveau procès* qui vient d'avoir lieu au sujet de l'installation à l'École de nouveaux fonctionnaires choisis par la Gérance ; »

Récit mensonger.... — Au contraire, récit parfaitement véridique.

Conclusion menaçante.... — Le journal dit seulement que la justice sera saisie de l'affaire.

Instigateur d'un *nouveau procès*.... — C'est l'ancienne directrice de l'école des petites filles, terrassée et traînée hors du dortoir par deux des femmes de la Majorité, qui a porté plainte contre la barbarie dont elle a été victime ; ce sont les membres de la nouvelle gérance qui ont approuvé cette barbarie, ce sont deux petites filles de la Majorité qui ont fait triompher cette barbarie par leur parjure ; et moi je n'ai pas désapprouvé la plainte et le procès, parce que mon honneur et mon devoir comme Président de la Communauté ne me permettaient pas d'abandonner une victime et de laisser triompher l'iniquité.

« Que, après avoir employé vainement toutes les ressources de la *ruse*, de l'*hypocrisie* et de la *perfidie*, pour arriver à son but, l'*anéantissement* de la Communauté, il l'a menacée depuis longtemps de la traduire devant les *Tribunaux Américains* pour en obtenir la *Dissolution* ; »

Ruse, hypocrisie, perfidie.... — Est-ce assez d'injures ! Mais c'est moi qui vous en accuse et vous ne pouvez pas vous plaindre de la franchise de mes accusations.

Son but est l'*anéantissement* de la Communauté.... — Absurde ! incroyable !

Menacé de traduire devant les *Tribunaux américains*.... — Comme vous avez traduit souvent la Minorité. Oui je vous ai menacés de recourir aux tribunaux américains contre votre tyrannie, parce que toute la Minorité demande la séparation et la dissolution comme le seul remède à vos excès. Et qu'aurez-vous à répondre si les tribunaux américains prononcent en effet la dissolution ?

« Que, dans ce procès qu'il fait intenter à la Communauté par *l'un de ses complices*, il a l'*impudente prétention* de comparaître en qualité de notre Président, pour pouvoir plus sûrement consommer son *forfait* ; »

L'un de ses complices.... — Ce sont les avocats qui ont réglé les formes du procès.

L'impudente prétention.... — Outrage !

Consommer son *forfait*.... — Et si je vous appelais moi comme le fit le malheureux Robespierre, des brigands, des assassins, des monstres, entraînés par un ou plusieurs agents ! car les ménagements sont funestes et la vérité sans déguisement peut seule être utile.

« Vu la *section* 4 du Bill d'Incorporation de la Communauté Icarienne ainsi conçue : « Ladite Compagnie (la Communauté Icarienne) aura six Directeurs (ou Gérants), dont l'un sera Président, » qui auront l'administration des affaires de ladite Compagnie, en » se conformant aux lois particulières qui seront faites par elle ; »

» Vu les art. 125, 126, 155, 156, 161 et 163 de la Constitution Icarienne, ainsi conçus : Art 125. — La Gérance est chargée de l'exécution des Lois, et propose les Règlements nécessaires pour leur exécution. Art. 126. — Elle est aussi chargée de l'administration, conformément aux lois. Art. 155. — Il (le Président) agit, correspond, négocie, traite, paraît en justice, soit comme demandeur, soit comme défendeur, et signe en qualité de Président de la Communauté Icarienne. Art. 156. — La Gérance est responsable. Tous les six mois, huit jours au moins avant l'élection, elle rendra compte à l'Assemblée Générale de sa gestion pendant le semestre, et lui exposera la situation de la Communauté. Art. 161. — Le fonctionnaire est un mandataire. Art. 163. — Il est temporaire, comptable et responsable. »

Vu, etc., etc..... — Toutes ces citations sont évidemment sans application.

« Vu la loi sur l'Assemblée Générale, qui porte : Art. 13. — L'assistance aux séances n'est pas seulement un droit, c'est un devoir ; nul ne peut y manquer qu'en cas d'empêchement absolu prouvé à la séance suivante. »

C'est un *devoir*, etc..... — Que voulez-vous conclure de là ? Que je dois être exclu parceque j'aurais manqué au devoir d'assister à la séance ? Mais c'est absurde ! C'est moi qui ai rédigé cette loi comme toutes vos autres lois et la Constitution elle-même ; et je n'ai jamais eu la moindre intention d'appliquer une peine si grave pour une contravention aussi légère. Cette disposition n'a aucune sanction pénale, c'est un conseil,

une recommandation comme beaucoup d'autres dispositions du règlement sur l'Assemblée Générale, comme celle de venir à l'heure, de parler debout et découvert, etc. Si vous vouliez une sanction pénale, il fallait provoquer une loi ; et cette loi aurait été graduée, quant à la peine, suivant la gravité de la faute, la récidive, etc. D'ailleurs la preuve de la contravention et sa punition ne devaient avoir lieu qu'à la séance suivante, après avoir entendu celui qui était absent, tandis que vous avez généralement puni l'absent à la même séance où il s'était absenté et sans entendre sa défense.

« Attendu qu'il résulte de tout ce qui précède que M. Etienne Cabet a manifestement *violé* les principes, les lois, la Constitution et le Bill d'Incorporation de la Communauté Icarienne dont il était membre ; »

Violé..... — C'est vous qui avez violé toutes vos promesses, tous vos engagements, tous vos serments, tous nos principes, toutes nos lois.

« Qu'il a porté le *trouble* le plus complet et le plus affreux, qu'il l'a, en un mot, *trompée* et *trahie*, tandis que son devoir était de la défendre ; »

Troublée... Trompée... Trahie... — C'est vous que j'accuse de trouble, de tromperie et de trahison.

« Nous proposons contre lui l'application de la peine principale prévue par l'art. 169 de la Constitution, et qu'en conséquence, l'Assemblée Générale décrète que : Monsieur Etienne Cabet, ci-devant Président de la Communauté Icarienne, est, par le Présent, *exclu de la dite Communauté*. »

Art. 169 de la Constitution... — Cet article prononce deux espèces de peines, et notamment l'exclusion de la Communauté dans les cas qui sont déterminés par la loi, et la loi du 5 avril 1850, sur l'exclusion porte : Art. 31. — Si le partant, ou tout autre associé qui ne demande pas à partir, *viole* ses engagements, s'il *méconnaît* l'autorité de l'Assemblée Générale ou de la Gérance, s'il *trouble* la Communauté, il pourra être *exclu* par décision de l'Assemblée Générale. Art. 32. — Cette exclusion *ne pourra* être prononcée que par une Assemblée Générale, comprenant les *neuf dixièmes des membres qui se trouvent sur les lieux*, et la Majorité des *trois quarts des votants*. — Ainsi, la peine ne peut être prononcée que quand le délit est légalement constaté ; et le délit n'est constaté que lorsque l'Assemblée réunit les deux conditions suivantes : 1° quand elle comprend dès le commencement les neuf dixièmes des membres qui se trouvent sur les lieux ; tant que ces neuf dixièmes ne sont pas présents dans l'Assemblée, elle n'est pas en nombre et ne peut commencer aucune délibération, ni faire aucun vote ; 2° quand les neuf dixièmes sont présents, et que l'Assemblée peut commencer à délibérer et à voter, la Majorité des trois quart des votants ou des présents est nécessaire pour l'exclusion.

Or, à la séance du 4 octobre, l'Assemblée ne comprenait pas les neuf dixièmes des membres présents à Nauvoo, et si l'on avait voté, il était manifeste que l'exclusion n'aurait pas réuni les trois quarts des votants.

L'exclusion ne pouvait donc être prononcée. — Mais voici le subterfuge et la fraude employés par la Majorité ; elle veut exclure d'abord de l'Assemblée toute la Minorité, sous le prétexte qu'elle a insulté la Majorité, en disant qu'elle n'a pas assisté à l'Assemblée Générale depuis 3 mois, parce qu'elle voulait se soustraire à sa tyrannie, et comme la Majorité l'a constamment fait figurer dans son appel nominal, elle se présente aujourd'hui pour empêcher la réunion des trois quarts, et le crime d'une injuste exclusion.

Mais ce prétexte est évidemment une fraude contre M. Cabet pour l'exclure directement de la Communauté, en employant d'abord le moyen indirect d'exclure la Minorité de l'Assemblée Générale. Si cette fraude pouvait se consommer, ce serait son triomphe le plus révoltant.

Du reste après avoir vainement tenté de *destituer* le Président de la Communauté le 12 mai. La Majorité d'après le conseil probable de ses avocats, a renoncé à la destitution par le motif que le bill d'Incorporation ne permet pas la destitution du Président pendant son année : mais si le Bill d'Incorporation ne permet pas la destitution directe, il défend à plus forte raison la destitution indirecte ou l'exclusion de la Communauté, car celle-ci est bien autrement étendue que la première.

Du reste encore, la Majorité combattait les exclusions quand elle redoutait leur application pour elle, et elle s'acharne à la prononcer contre l'auteur du Voyage en Icarie, le Fondateur de la Communauté, 7 fois élu à l'unanimité son Président, appelé longtemps par elle son Père et son Idole, et qui, suivant l'aveu de Montaldo à la dernière séance, est pour la Minorité d'environ 74 contre environ 91 l'objet d'une sorte d'idolâtrie.

A-t-on jamais rien vu de plus étonnant ?

Encore quelque chose d'aussi extraordinaire !

Il paraît certain que Tessa, l'auteur d'une des deux propositions d'exclusion, s'est oublié jusqu'à dire en parlant de moi : Cet homme d'*exécrable mémoire*. Eh bien ! ce même Tessa était Président de la Commission qui a rédigé avec Leguay aîné et Lafaix, l'adresse du 23 novembre 1853, qui me reconnaît toutes les vertus sociales, et qui proteste de son amour et de son admiration, en me reconnaissant digne de l'ADMIRATION DU MONDE.

A-t-on jamais vu tant de lâcheté alors, ou tant d'ingratitude aujourd'hui !

Ah ! si jamais Icarie devient grande et florissante, com
je l'espère et comme je n'en doute même pas, nos descenda
ne pourraient croire à tant de perversité de la part de qu
ques hommes et à tant d'aveuglement de la part de quelq
autres, si nous ne leur laissions pas des documents écr
contenant l'histoire de la fondation d'Icarie. Nous les cons
verons ces documents, comme un monument des vices
produit une mauvaise organisation sociale : car tout en m
dissant les passions qui poussent ces hommes à faire tant
mal à la cause populaire, je ne puis m'empêcher de
plaindre, parce que toutes ces passions sont le résultat d'u
mauvaise éducation, qui est elle-même la conséquence d't
mauvaise organisation sociale. Je déteste les vices et les m
vaises passions des hommes ; mais je pardonne à ceux-
parce qu'ils ne savent pas, ils ne comprennent pas ce qu
font. — Je veux les oublier pour ne plus penser qu'à la Mi
rité qui est restée fidèle à nos principes Icariens ; avec elle
les Icariens du dehors, qui vont venir nous rejoindre, n
allons transporter Icarie sur un autre point qui nous convienc
mieux, et tous ensemble, avec nos huit années d'expérien
pratique, nous aurons bientôt ressuscité Icarie. — L'un des
rants de la Minorité restera à Nauvoo, chargé de poursuivre
de surveiller la liquidation de la Société, car nous partons s
abandonner aucun de nos droits. Nous restons co-propriétai
de tout ce qui appartient à la Société.

CABET.

PARIS. — IMPRIMERIE FÉLIX MALTESTE ET Cie,
Rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 22.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 060033401